

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN
Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

FERMETURE
En partie de la
Rue de la Méjarié
Et le parc pinède de la
Rue de la Méjarié
Jusqu'au 20/02/26 inclus

N° A-2026-02-13-09

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3,

Considérant que les fortes pluies qui se sont produites sur notre commune ont détrempé les sols et le vent violent de la Tempête Nils de ce jour,

Considérant que des arbres menacent de tomber sur la voie et qu'une partie de la rue de la Méjarié ainsi que le parc pinède de la Rue de la Méjarié sont dangereux pour la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 – Une partie de la rue de la Méjarié à hauteur du Clos de la Méjarié jusqu'à hauteur de la grande pinède et le petit parc pinède de la Rue de la Méjarié sont fermés au public jusqu'au 20/02/2026 inclus.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par l'affichage du présent arrêté et la pose de panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 13 Février 2026

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 13 FEV. 2026
Le Maire :